

La FAQ a pour but de répondre aux principales questions que vous pourriez vous poser, elle est donc enrichie régulièrement en fonction des retours internautes.

+

MOBILITÉ

J'ai acheté un vélo à assistance électrique, proposez-vous une aide financière ?

Réponse :

La Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine ne propose aucune subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Vous pouvez faire une demande de prise en charge partielle auprès d'[Île-de-France Mobilités](#) [↗](#). Aucun justificatif de l'intercommunalité ne vous sera demandé.

+

AGGLOMÉRATION

Qu'est-ce qu'une communauté d'agglomération ?

Réponse :

« La communauté d'agglomération est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire. », [Insee](#) [↗](#)

+

DOCUMENTS

Comment peut-on obtenir un certificat de conformité du réseau d'assainissement ?

Réponse :

Pour obtenir votre certificat de conformité, rendez-vous dans le menu, rubrique **Au quotidien > Eau et assainissement > Assainissement collectif > Certificat de conformité**

+

FONCTIONNALITÉS

Est-il possible de recevoir une newsletter ?

Réponse :

Pour vous abonner à la newsletter, rendez-vous tout en bas du site et ajoutez votre adresse mail ou cliquez [ici](#).

+

FONCTIONNALITÉS

A quoi sert l'espace citoyen ?

Réponse :

L'espace citoyen est un compte que l'internaute crée et protège avec un mot de passe. Sur l'interface, il aura accès à différents sondages et analyses. Il pourra également donner son avis, commenter les articles et s'inscrire à la newsletter.

+

FONCTIONNALITÉS

Mes données personnelles sont-elles respectées ?

<https://model2.culture.melunvaldeseine.fr.stratis-digital.com/informations-transversales/faq?>

Réponse :

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données, nous avons mis en place sur notre site internet un module de suppression automatique des données. Cela vous concerne si vous nous contactez via les formulaires du site. Dans ce cas, vos données seront supprimées au bout d'un an et si vous en faites la demande, nous pouvons les supprimer instantanément. Dans le cadre d'une inscription à la newsletter ou au compte citoyen, nous pouvons également supprimer l'ensemble de vos données si vous en formulez la demande. Dans ce dernier cas, vous n'auriez plus accès ni à la newsletter ni à votre compte citoyen.

Pour en savoir plus sur le RGPD, cliquez [ici](#).

+

FONCTIONNALITÉS

Peut-on vous proposer des événements pour compléter l'agenda ?

Réponse :

Vous souhaitez nous soumettre un événement qui se passe sur l'Agglomération mais qui n'apparaît pas sur notre site ? Rendez-vous sur la page d'accueil, dans la rubrique Rendez-vous, cliquez sur « [Proposer un événement](#) ».

NB : en lien avec le service communication, le webmaster peut décider de ne pas publier un événement soumis par l'internaute.

+

EMPLOI

Est-il possible d'envoyer une candidature spontanée ?

Réponse :

Pour envoyer une candidature spontanée, rendez-vous dans la rubrique **Accès rapides > [L'Agglo recrute](#) > [Candidature spontanée](#)**

+

EMPLOI

J'ai un projet de création d'entreprise sur le territoire Melun Val de Seine, à qui puis-je m'adresser pour me conseiller et m'accompagner ?

Réponse :

Pour toutes les questions relatives au développement économique, rendez-vous sur notre portail professionnel [YourBusinessInMelun](#) ↗.

+

TOURISME

Comment peut-on organiser un séjour touristique à la CAMVS ?

Réponse :

Si vous ne connaissez pas l'Agglomération et que vous souhaitez la découvrir, la rubrique **Envie de bouger** regroupe la richesse de notre territoire. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'[Office du Tourisme Melun Val de Seine](#) ↗.

+

AGGLOMÉRATION

Je souhaite faire une demande de logement social, comment dois-je procéder ?

Réponse :

Les demandes de logement locatif social sont désormais uniquement à faire au moyen du **[formulaire national unique](#)** ↗.

+ d'informations sur la page dédiée sur notre site : [Faire une demande de logement social](#)



AGGLOMÉRATION

Quelles sont les compétences de la CAMVS ?

Réponse :

L'ensemble des compétences de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sont développées dans la rubrique **L'Agglomération** > **Les compétences**

Vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions ? Contactez-nous ! N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques à l'adresse mail webmaster@camvs.com



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE

297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex

01 64 79 25 80

Horaires :

Lun - Ven : 8h30 > 12h15
13h > 17h30